

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

14/05/2024

N° E24000049 / 30

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 14/05/2024

CODE : 3

Vu enregistrée le 30/04/2024, la lettre par laquelle Monsieur le préfet du Gard (DDTM) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

l'autorisation environnementale - autorisation loi sur l'eau embarquant les procédures de :

*absence d'opposition au titre d'évaluation des incidences Natura 2000
déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de REDESSAN
relative au projet de captage AEP du Mas de Clerc sur la commune de REDESSAN ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur André CARRIÈRE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

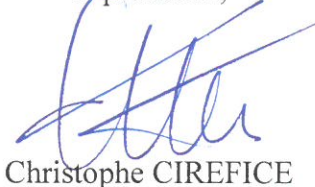
ARTICLE 2 : Monsieur Jean-François COUMEL est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au préfet du Gard (DDTM), à Nîmes Métropole en qualité de maître d'ouvrage, à Monsieur André CARRIÈRE et à Monsieur Jean-François COUMEL.

Fait à Nîmes, le 14/05/2024

le président,



Christophe CIREFICE